

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager
aux élèves les valeurs de la République.*

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 de tous les discours entre sur un compr

DOSSIER
Les personnels
sens et la valeur
11 Les personnels ont un

La laïcité à l'épreuve des transformations de l'école

Réalisé par Chantal Demonque, Franck Loureiro et Vincent Soulage

La laïcité est inscrite dans l'histoire même de la CFDT, puisque notre confédération s'est précisément construite sur le choix de la déconfectionnalisation.

C'est d'abord un idéal politique, qui promeut ce qui est commun à tous, qui rassemble au lieu de diviser, qui garantit l'égalité pour tous par le refus de privilégier telle appartenance spirituelle ou tel particularisme.

À l'école, le « vivre ensemble » n'est pas un choix, c'est une nécessité.

Une charte pour un enseignement moral et civique

En fin d'année scolaire dernière, la charte de la laïcité était LA grande affaire de Vincent Peillon. Rappelons, si besoin est, qu'elle doit permettre aux élèves de s'approprier le principe de laïcité et les valeurs de la République qu'elle sous-tend. Le Sgen-CFDT a soutenu la démarche, rappelant la nécessité de faire vivre au quotidien ce qui est aussi un principe juridique permettant le « vivre ensemble » et, par conséquent, le « travailler ensemble ».

Elle est aujourd'hui affichée dans toutes les écoles, tous les collèges et tous les lycées avec ses quinze articles : cinq rappellent les principes fondamentaux de la République indivisible, laïque, démocratique et sociale, et le rôle que joue la laïcité dans la promotion des valeurs républicaines ; dix autres expliquent ce que doit être la laïcité de l'École, et ce qu'elle permet : le « vivre ensemble ».

Les personnels ne sont pas oubliés, avec l'évocation de l'obligation de neutralité. Elle rappelle en effet également la laïcité des enseignements. Enfin, elle présente les règles de vie dans les différents espaces des établissements scolaires publics soumis, eux aussi, au respect de la laïcité.

Lors du débat sur l'élaboration de la charte, le Sgen-CFDT avait rappelé la nécessité d'équiper les enseignants d'outils pédagogiques pertinents. Le site Éduscol propose déjà un certain nombre d'éléments. Il devrait être complété tout au long de l'année scolaire 2013-2014. Cela est d'autant plus nécessaire que **la charte constituera le support central de l'enseignement moral et civique à la rentrée 2015.**

[www. http://eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr)

www.education.gouv.fr/cid73666/charte-de-la-laicite-a-l-ecole.html

Les nouveaux enjeux de la laïcité française

DÈS SA CRÉATION EN 1937, et bien qu'ayant intégré une confédération « chrétienne », le Sgen a proclamé son attachement à la laïcité. Il l'a prouvé par son engagement dans la déconfessionnalisation de la CFTC et dans la défense de l'école publique laïque.

UNE LAÏCITÉ ANCIENNE ET PACIFIÉE

Bien qu'elle ne figure pas explicitement dans la devise républicaine, la laïcité est en France considérée, avec raison, comme une des valeurs fondatrices de notre République. La loi de 1905 « relative à la séparation des Églises et de l'État », qui s'est imposée il y a à peine plus d'un siècle, est un épisode décisif des décennies de lutte acharnée entre catholiques et républicains (jusqu'à leur réconciliation scellée dans le sang des tranchées de la Première Guerre mondiale).

Principe inscrit dans notre constitution, la laïcité se décline à travers une multitude de règles juridiques initialement pensées pour limiter l'influence du catholicisme profondément ancré dans

notre histoire et notre société. La trace la plus visible en est le réseau d'églises devenues propriétés des communes tout en restant vouées au culte catholique.

Le terrain d'affrontement privilégié fut longtemps l'école, en raison de la cohabitation d'établissements publics et privés tous financés par l'État, mais la querelle scolaire a été progressivement pacifiée par les lois Debré (1959) puis les accords Lang-Cloupet (1992). Toutefois, l'équilibre actuel fondé sur la reconnaissance d'un enseignement privé sous contrat avec l'État ne nous satisfait pas. Sa remise en cause a provoqué d'importantes mobilisations, en faveur de la « liberté de l'enseignement » en 1984, pour la défense de l'école publique en 1994.

Pour autant, les règles actuelles de la laïcité ne sont contestées par aucune grande tradition religieuse. Tout au plus réclament-elles des aménagements, d'ailleurs globalement tolérés tant que la République n'est pas menacée.

LA PROGRESSION DE L'ISLAM FAIT RESURGIR LA QUESTION

Hier pensée contre l'Église catholique, la laïcité est aujourd'hui bousculée par la progression de l'Islam devenue deuxième religion de France. Mais, liée au

LOI

du 10 février 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics

ARTICLE PREMIER. - Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève.

José Jorge * “La laïcité est une valeur fondatrice du pacte républicain”

* PRINCIPAL AU COLLÈGE OLYMPE DE GOUGES À MONTAUBAN.

Pourquoi la laïcité est-elle encore une valeur importante en France au XXI^e siècle ?

• Dans notre société, en proie à une forte crise, les citoyens sont sollicités par de multiples questionnements sur ce principe de laïcité. Le repli sur soi apparaît à certains comme une réponse aux difficultés rencontrées. La panne de l'intégration sociale et la mutation du paysage religieux et spirituel concourent au développement de cette dérive.

Les réponses apportées restent trop souvent individuelles et ne relèvent finalement que de tel responsable ou de tel DRH ; elles ne sont dès lors plus collectives ou sociétales. Pourtant le Conseil d'État a confirmé que le principe de laïcité figurait au nombre des Principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, d'ailleurs réaffirmés dans les préambules des Constitutions de 1946 et de 1958. Ainsi, le premier article de la constitution française énonce que la France est une république indivisible, *laïque*, démocratique et sociale.

Aujourd'hui, en France, la laïcité est une valeur fondatrice du pacte républicain, elle garantit la possibilité d'un vivre ensemble, d'une concorde universelle, tout en respectant le pluralisme et la diversité. En cela, elle reste une valeur fondamentale pour ce siècle, car elle est « le produit d'une alchimie entre une histoire, une philosophie politique et une éthique personnelle » (*comme il est écrit dans le rapport Stasi, NDLR*).

Comment se traduit ton engagement en faveur de la laïcité dans ta pratique professionnelle ?



© José Jorge

• C'est un engagement ancien, lié à mon histoire et à celle de la République espagnole et de l'exil, ainsi qu'à mon parcours personnel : enseignant au Mirail à Toulouse, proviseur adjoint à Creil, principal en zone rurale à Dourgne, et aujourd'hui au collège Olympe de Gouges à Montauban où plus de vingt nationalités cohabitent.

Je crois, comme l'écrit Pierre Joliot, que « le progrès naît de la diversité des cultures et de l'affirmation des personnalités ».

C'est pourquoi, chaque année depuis mon arrivée à Olympe de Gouges, en partenariat avec l'ASL82, une cérémonie impliquant toute notre communauté éducative, mais aussi les familles et les élèves, se déroule le 9 décembre au collège pour affirmer notre adhésion collective aux valeurs laïques, ciment de la République.

Comment faire un bon usage de la charte de la laïcité à l'école ?

• En l'appliquant au quotidien tout simplement ! En y associant tous les acteurs et tous les partenaires de l'école.

La charte de la laïcité qui nous est présentée aujourd'hui est une bonne réponse à la nécessité de regrouper l'ensemble des concepts devant être abordés par les élèves. Mais, pour que ces derniers se l'approprient aisément, nous devons nous appuyer sur l'ensemble des personnels. Il sera alors important de les accompagner sur le plan de la formation, notamment avec des supports pédagogiques adaptés.

J'ai d'ailleurs nommé une personne de qualité « Référente laïcité » dans mon collège, afin de promouvoir au mieux cet idéal commun.

Quel lien entre engagement laïque et engagement syndical au sein du Sgen-CFDT ?

• Les valeurs appartiennent aux hommes et aux femmes qui les portent, et j'ai trouvé au Sgen-CFDT des militant(e)s de qualité, attaché(e)s à ce principe de laïcité et à sa défense au quotidien.

J'en veux pour preuve la création d'une commission nationale Laïcité par le Sgen CFDT. Et mon engagement syndical a toujours été lié à la défense des valeurs de Liberté, d'égalité, de Fraternité, unies par le ciment de la Laïcité.

LOI

du 28 mars 1882 relative à l'obligation et à la neutralité de l'enseignement primaire

ARTICLE PREMIER. - L'enseignement primaire comprend :
L'instruction morale et civique (...)
L'article 23 de la loi du 15 mars 1850 est abrogé (1).

ART. 2. - Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires.

(1) L'article 23 de la loi Falloux prévoyait l'enseignement de « l'instruction morale et religieuse ».



L'idéal républicain a fait du savoir une voie d'émancipation. L'étude scientifique, et donc laïque, des grandes religions est depuis longtemps une réalité dans l'université française. Elle figure aujourd'hui dans les programmes du secondaire et du primaire. Il s'agit de reconnaître ce que notre culture doit aux religions, à commencer par le christianisme, mais sans exclusive ; il s'agit également d'inscrire la connaissance de l'autre dans la lutte contre les préjugés.

L'enseignement du « fait religieux » ne va pas de soi. Le principe même heurte les nostalgiques d'une laïcité « de combat », mais le principal obstacle est le manque de formation des enseignants. Des ressources existent, mais elles sont sous-utilisées faute d'une véritable intégration dans la formation continue, qui devrait pourtant concerner tous les personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. ●

Un bon site pour trouver des ressources sur l'enseignement du fait religieux : www.iesr.ephe.sorbonne.fr



Retrouvez l'intégralité du dossier et plus sur notre site www.sgen.cfdt.fr